AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0060
FR0000035081-FS0044

15 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir indirectement 3 822 052 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	2 044 484	2,68
Goldman Sachs Bank Europe SE	221 194	0,29
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 141	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	8 282	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	127	ns
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 545 824	2,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**3 822 052**	**5,01**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ICADE détenues à titre de collatéral.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 352 305 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 991 286 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 771 483 actions ICADE résultant de la détention de 165 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 27 février 2026 et le 3 mars 2038 ; et

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 48 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038.

[1] Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.